

LIEU	Salle Communale, Colombier	
DATE, HORAIRE	11 juin 2014, à 20 heures	
ORDRE DU JOUR	1. Approbation de l'ordre du jour 2. Approbation du PV du 12 mars 2014 3. Départ de Mmes Engeli et Weibel Accueil de M. Luc Schlaeppli, futur directeur de Beausobre 4. Règlement de l'établissement Morges Est 5. Retour de l'ASIME suite à la remise des préoccupations des parents émises lors de l'assemblée des parents. 6. Remarques du comité de l'APE d'Echichens au sujet de l'organisation du transport et de la participation des écoles à la Fête de la Tulipe. 7. Site du Conseil d'établissement Morges 8. Congés accordés pour l'année scolaire 2014-2015 9. Divers et propositions	
PRESIDENCE	M ^{me} Sylvie Podio	
PARTICIPANTS PRESENTS	Les parents M^{mes} Sandy Joannet Carine Orlando Christine Ruef Bayiha MM. Pierre Marty Philippe Rochat Les professionnels de l'école M^{mes} Béatrice Engeli Anne Fournand Claire Monnard Valérie Mutschler M. Pierre-Alain Cordey	La société civile M^{me} Christine Theintz MM. Cyril Chatelain Claude-André Mayor Les autorités M^{mes} Aleksandra Capraro Maria-Pia Dubey Françoise Perret-Jeanneret Laurence Lambert-Caversaccio Invité : M. Luc Schlaeppli, futur directeur Beausobre
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	M^{mes} Karine Ropraz Sabine Penseyre Séverine Weibel MM. Frédéric Klink Daniel Vouillamoz François Meylan	
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	M ^{me} Anne LERAY	

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	1. Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour est accepté.		
M ^{me} S. Podio	2. Approbation du PV du 12 mars 2014 Le procès-verbal est approuvé.		
M ^{me} S. Podio	3. Départs de Mmes Engleli et Weibel Accueil de M. Luc Schlaeppli, futur directeur M ^{me} S. Podio remercie Mme Engeli qui quitte le Conseil d'établissement pour prendre sa retraite dès fin juillet 2014. M. Luc Schaeppi lui succédera à la direction de l'établissement de Beausobre. Il est accueilli et présenté aux membres par M ^{me} S. Podio. Mme S. Weibel quitte le CET étant nommée doyenne de l'établissement Beausobre.		
M ^{me} A. Fournand	4. Règlement de l'établissement de Morges Est Présente la composition de la commission : M. Marty, Dr Mayor, M. Calloz, M ^{me} Monnard, M ^{me} Prébandier M ^{me} Fehlbaum, M ^{me} Perrin APE Echichens et M ^{me} Fournand. Le règlement de Morges Est présente quelques différences dans sa forme, par rapport aux règlements des deux autres établissements morgiens : le mot « respect » débute chaque chapitre. L'ordre est différent des autres règlements, mais le fond est le même. Parole aux membres du CET : aucune remarque.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
	Vote : <i>Les membres acceptent-ils de préavisier positivement ce règlement ?</i> Oui à la majorité – 1 abstention		
M ^{me} Ruef Bayiha	5. Retour de l'ASIME suite à la remise des préoccupations des parents émises lors de l'assemblée des parents Les parents attendent un retour de l'ASIME suite à la réunion des parents qui a eu lieu en avril 2013. Un procès-verbal détaillé a été remis à M^{me} S. Podio pour transmission à l'ASIME.		
M ^{me} S. Podio	L'ASIME n'a pas à prendre position car la majorité des points n'est pas de sa compétence. Les décisions relatives au parascolaire et à la sécurité ne lui appartiennent pas. Seule compétence de l'ASIME : le transport du secondaire et du primaire lors d'une particularité d'enclassement. Sinon, le transport des élèves du primaire est organisé par les communes.		
M ^{me} S. Joannet	Propose que des membres des municipalités soient présents aux soirées des parents pour traiter le thème de la sécurité.		
M ^{me} S. Podio	Le Conseil d'établissement ne peut que préavisier positivement.		
M ^{me} A. Fournand	Propose que les professionnels de l'école aident le groupe parents à préparer les rencontres avec les parents, afin de cerner les questions qui peuvent être traitées au Conseil d'établissement et ainsi ne pas frustrer qui que ce soit par l'impossibilité de répondre à certaines attentes. Il faut pouvoir atteindre les bons interlocuteurs.		
M ^{me} S. Podio	Le Conseil d'établissement propose de créer un groupe de travail afin d'établir quelques recommandations destinées, par exemple, au réseau AJEMA ou aux communes. Les acteurs ne sont pas la commission des parents.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M. P. Marty	Souligne que cette forme d'impuissance ne motivera pas les parents à participer.		
M. P.-A. Cordey	La commission des parents ne pourrait-elle pas inviter des personnalités représentantes des autorités ou des politiques ou de la police, par exemple ?		
M ^{me} S. Podio	La police ne décide pas où se trouvent les passages sécurisés. Ces décisions appartiennent aux communes.		
M. Ph. Rochat	La Commission s'est présentée pour se faire l'écho des parents, pour relayer leurs doléances. Mais les compétences ne sont pas adaptées. Trahison des parents. Il n'est pas possible de leur transmettre une suite de la première séance. Le rapport transmis à l'ASIME est un coup dans l'eau, car cette association n'a finalement quasiment aucune compétence.		
M ^{me} S. Podio	Les décisions se prennent au niveau politique et impliquent de nombreux acteurs. Il faut absolument limiter le champ des questions aux éléments sur lesquels le CET peut intervenir en rappelant dans tous les cas que c'est un organe consultatif.		
M ^{me} A. Fournand	Rappelle que de l'aide a été proposée pour le dépouillement des questions afin de définir le champ des compétences.		
M. Ph. Rochat	Souhaite créer un groupe de travail pour approfondir et exploiter le rapport avec l'ASIME.		
M. C.-A. Mayor	Suggère qu'un référentiel des compétences soit établi : Qui fait quoi ? Savoir à qui s'adresser.		
M ^{me} F. Perret-Jeanneret	Le règlement du CET souligne que celui-ci a le rôle de traiter la vie scolaire et non tout ce qui gravite autour.		
M ^{me} S. Podio	L'élève est dans le cadre scolaire. En dehors, c'est un enfant et cela ne concerne ni l'école, ni le CET.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
Mme Ruf Baiya	Le CET peut émettre des propositions, des recommandations concernant l'accueil parascolaire, mais c'est tout. Pour information, l'AJEMA a adopté son plan de développement pour les cinq ans à venir, il a aussi augmenté la participation des parents. Des parents représentants du CET ont été consultés lors de l'élaboration de ce plan de développement, sans d'ailleurs que le CET en soit informé. Les parents ont été consultés en tant que membres de l'APE et non membres du CET. En conclusion, une séance qui permettra de définir toutes les compétences par rapport aux questions posées sera organisée avec Mme Fournand, M^{me} S. Podio et les parents.	Organiser une séance avec la commission « parents ».	S. Podio A. Forunand
M ^{me} Ch. Theintz	6. Remarques du comité de l'APE d'Echichens au sujet de l'organisation du transport et de la participation des écoles à la Fête de la Tulipe Pause de midi : Lors de la fête de la Tulipe, certaines structures d'accueil n'ont pas su combien d'enfants seraient présents pour le repas de midi. Pourquoi ne pas prévoir un pique-nique et avertir ces structures ? Déplacements : Inégalités entre collèges : bus, pas bus, enfants livrés à eux-mêmes. La circulation n'était pas réglée en ville pour faciliter l'acheminement au centre de Morges. Points de rendez-vous différents : manque de coordination au sein de l'établissement.		
M ^{me} A. Fournand	Bilan de la fête : Fête de la tulipe : superbe lors d'un après-midi magnifique. Etablissement M.-Est : 964 élèves ont dû participer. Les enfants devaient avoir un accessoire ou un déguisement. Les maîtres ont été très créatifs avec leurs élèves.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} A. Fournand	Pour rappel, les petits élèves ont la possibilité de planter un bulbe de tulipe dans un pot à la fin de l'automne pour qu'ils puissent rentrer avec leur tulipe au printemps. Réponses aux remarques : Les déplacements étaient prévus comme suit : Elèves de Morges : à pied Echichens : à pied, en passant par les vignes, donc possible, avec pique-nique. Villages plus éloignés : transport organisé Constatations : Les enseignantes d'Echichens ont demandé aux parents d'amener les enfants au parc, sans tenir compte de la consigne « descendre à pied ». A la fin de la manifestation, les parents ont en effet dû venir rechercher les enfants. La police a oublié de venir gérer le cortège, donc 1500 élèves sans aide au niveau de la circulation. Accueil de midi : Problème de communication avec AREMS et APEMS, mais résolu...		
A. Leray	7. Site du Conseil d'établissement Morges Le site est prêt. Le lien sera envoyé aux membres du CET. Le site est intégré dans les sites des établissements scolaires. Le lien sera également mis sur le site de l'ASIME.	Transmettre le lien aux membres et ASIME.	A. Leray

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} S. Podio	8. Congés accordés pour l'année scolaire 2014-2015 Les directions proposent le statu quo : <i>Mercredi matin avant l'Ascension</i> <i>Vendredi après-midi avant les vacances d'été</i> Vote : accepté à l'unanimité.		
M ^{me} B. Engeli	9. Divers et propositions Correction : Réf. au point 2 de l'ordre du jour : correction du PV : M ^{me} B. Engeli et M. Vouillamoz étaient présents à la séance du 12.03.14		
M ^{me} L. Caversaccio	Salon des métiers - Lausanne Dans le cadre du salon des métiers à Lausanne, les élèves de voie pré-gymnasiale (VP) peuvent-ils s'y rendre ?		
M ^{me} B. Engeli	Difficile de déplacer toutes les classes car beaucoup d'activités scolaires.		
M. L. Schlaeppli	A Lausanne, les élèves peuvent tout à fait s'y rendre, mais c'est une question d'organisation. Il souligne que le regard de la société doit encore évoluer par rapport aux VSB et aux VSO.		
M ^{me} B. Engeli	Les VSB vont majoritairement au gymnase et non en apprentissage. Il n'y a aucune interdiction pour eux d'aller à ce salon. Les VSB peuvent aussi aller en stage s'ils le souhaitent.		
M. L. Schlaeppli	L'approche du monde professionnel (discipline proposée aux 11 ^{ème}) n'est pas destinée qu'aux VSO et VSG. M. Schlaeppli rappelle toutefois que le projet « Coup de pouce » destiné à préparer les élèves de 11 ^{ème} année à se présenter en apprentissage, a été contesté par les parents d'élèves VSB qui craignaient que leur enfant se décourage d'aller au gymnase.		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} L. Caversaccio	L'orientation professionnelle devrait inviter la DGEO, DGEP et les établissements scolaires autour de la table afin de traiter l'inquiétude des parents face aux erreurs d'orientation.		
M ^{me} S. Podio	Propose que le sujet de l'orientation professionnelle soit traité lors du prochain Conseil d'établissement.	Point à intégrer à l'OJ du prochain CET.	A. Leray
M. Marty	Élaboration du règlement de Morges Est : Souligne que les sanctions doivent être individualisées. Les sanctions collectives sont inacceptables. Il faudrait sensibiliser les enseignants à cette forme d'injustice.		
M. Cordey	Dans l'établissement de Morges Ouest, les punitions collectives sont prosrites. Il n'y en a pas. Si tel est le cas, les parents sont invités à contacter la direction. M. Cordey est intransigeant face à cette situation.		
M ^{me} A. Fournand	Cette interdiction est claire dans son établissement. Toutefois, attention de bien définir la sanction : n'est-ce pas aussi une question d'organisation interne, par exemple un travail non terminé dans un délai imparti... Il ne faut pas sur réagir à des décisions d'enseignant...		
M. Marty	Précise que le cas dont il parle a eu lieu à la suite d'une non dénonciation. L'enseignante n'a pas accepté les doléances des parents.		
M. L. Schlaeppi	Tension entre le collectif et l'individuel. Il faut reconnaître que la vision du parent est centrée sur l'élève et celle de l'enseignant sur le collectif. Il faut relativiser. Le regard de l'école diffère de celui des parents. Gérer le collectif n'est pas simple.		
M. Cordey	Précision relative au règlement de Morges Ouest : Les remarques du Conseil d'établissement ont été intégrées. Le règlement a été soumis aux juristes qui l'ont accepté et M. Bouquet, directeur général de la DGEO, a signé le document. Il sera distribué à la		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} B. Engeli	rentrée scolaire. Le groupe santé va établir une traduction du document en langage « enfant ».		
M ^{me} F. Perret-Jeanneret	Le règlement de Beausobre a été validé également. Il sera transmis à la rentrée scolaire. Il sera lu en classe avec les élèves à la rentrée. Les parents signeront un petit fichet attestant de leur prise de connaissance. Intégrer « les échanges scolaires linguistiques » dans le prochain ordre du jour. Concerne les établissements secondaires mais aussi les plus petites classes.	Point à intégrer au prochain OJ	A. Leray

La séance est levée à 21h25

Prochaine séance : la date sera communiquée ultérieurement

Le 2 juillet 2014

Pour le Conseil d'établissement




S. Podio

A. Leray

Présidente

Secrétaire

Distribution :

- A tous les participants
- ASIME
- CODIR ASIME
- M. Luc Schlaeppli, futur directeur de Beausobre